

UCANSS

ANNEXE 1

CLASSEMENT ACTUALISE DES SERIES CONTINUES

ANNEXE 2

CLASSEMENT DES ORGANISMES

(VALABLE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008)

**SERVANT DE REFERENCE AU CALCUL
DES REMUNERATIONS DES AGENTS DE DIRECTION**

(classement par ordre alphabétique dans les catégories)

Le Protocole d'accord du 22 juillet 2005 relatif à la classification des emplois et au dispositif de rémunération des personnels de direction prévoit en son article 1.2 une procédure annuelle d'actualisation du tableau de classement des organismes du régime général de sécurité sociale.

Conformément à ces dispositions, les quatre Caisses nationales ont transmis à l'Ucanss les séries continues permettant de dresser le tableau actualisé de la répartition des organismes dans chaque catégorie.

Le Comité exécutif de l'Ucanss, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a entériné ce tableau, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire (annexe 1).

Ce tableau correspond au classement actualisé des séries continues fournies annuellement par les Caisses nationales et qui permet d'observer les mouvements des organismes.

Il ne constitue pas le classement actuellement en vigueur sur la base duquel sont déterminées les rémunérations des agents de direction.

Le classement des organismes étant l'un des éléments de la détermination des rémunérations des agents de direction, vous trouverez joint en annexe 2 le tableau, valable du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, auquel il convient de se référer pour le calcul des rémunérations.